

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 SEPTEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX.

Excusés représentés:

M. PASADAS (pouvoir à Mme THIERRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), Mme BOUTEILLE (pouvoir à M. GOMEZ), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 176 - Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2024.

Le Maire explique que la politique de sécurité et de prévention de la délinquance, dont il est le pivot sur le territoire communal, est coordonnée au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) et à travers une convention de partenariat : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (S.T.S.P.D.).

Le C.L.S.P.D. favorise, à l'échelon communal, l'interconnaissance et la mise en synergie des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Il est l'instance de concertation qui permet d'anticiper les événements (ce qui implique de rassembler, échanger et analyser des informations) et d'agir en amont sur les facteurs identifiés de la délinquance et de l'insécurité.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (S.T.S.P.D.) est le document de référence qui définit, pour la période 2022-2024, les priorités d'actions ainsi que des objectifs opérationnels et ciblés pour remédier aux problématiques observées.

La première étape d'élaboration de cette nouvelle S.T.S.P.D. a résidé dans la réalisation d'un diagnostic partagé. Afin d'identifier les programmes à mettre en œuvre de façon prioritaire, il a été procédé au croisement de données qualitatives et quantitatives recueillies auprès d'un vaste réseau de partenaires, et à une analyse des phénomènes les plus souvent évoqués au sein de notre réseau.

Les programmes d'actions qui sont détaillés dans le projet de S.T.S.P.D. reposent sur les éléments de cette analyse. Pour favoriser l'opérationnalité et la réactivité du dispositif, les modalités de gouvernance du C.L.S.P.D. ont été réformées et son programme de travail décliné en 4 thématiques majeures identifiées par l'ensemble des partenaires :

- Jeunesse et Parentalité,
- Prévention et Sécurité routières,
- Victimes et Auteurs / Accès aux droits,
- Espace Public et Tranquillité.

A ces thématiques s'ajoute un axe de travail propre à la ville de Rueil-Malmaison et destiné à optimiser la connaissance et le traitement des phénomènes délinquants sur le territoire : « Mieux comprendre pour mieux agir ».

Chacun des axes de travail contient des objectifs opérationnels et des propositions de moyens à développer pour les atteindre. Des indicateurs d'évaluation sont également détaillés pour permettre in fine la mesure des effets de la politique publique de sécurité et de prévention de la délinquance mise en œuvre.

Enfin, la S.T.S.P.D. contient une Charte Déontologique d'échanges d'informations qui constitue un cadre d'échanges respectueux des missions, responsabilités et déontologies de chacun des partenaires, ainsi que des droits et libertés des personnes concernées.

Cette stratégie est mise en œuvre pour une durée de trois ans. Elle sera notamment signée par Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, Madame le Procureur de la République, Madame La Directrice académique des services de l'Éducation nationale et Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver le projet de Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2024 de la Ville de Rueil-Malmaison.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2211-1 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L132-4, L132-5 et L132-6 ;

Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007, relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans

le département ;

Vu la circulaire du 13 octobre 2008, relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Vu la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2018-2020 ;

Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 ;

Vu le projet de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Considérant que la précédente stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est arrivée à son terme en 2020 ;

Considérant la nécessité d'élaborer une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de prévention de la délinquance en adéquation avec les objectifs fixés dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2022 ;

APPROUVE le projet de Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2024 de la Ville de Rueil-Malmaison.

AUTORISE le Maire ou l' élu délégué à signer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2024 de la Ville de Rueil-Malmaison et à poursuivre les travaux engagés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 12 octobre 2022
N° identifiant : 092-219200631-20221004-lmc142851-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 12 octobre 2022